

Propositions de la CPU sur les programmes Marie Curie et Erasmus Mundus Avril 2011

Les interactions entre le programme Marie Curie et les autres programmes entre la DG EAC seront de plus en plus importantes, notamment avec, par exemple, le programme Erasmus Mundus. Cependant l'importance du programme Marie Curie réside dans l'aspect formation par la Recherche : il s'agit bien de la spécificité des universités qui ont vocation à oeuvrer tant pour la recherche, la formation que l'innovation : ces trois missions sont indissociables et les universités françaises s'opposent fortement à une certaine vision d'universités centrées sur la recherche et d'autres sur l'enseignement. Chaque université allie ces deux piliers en ayant ses propres axes de recherche, d'autant plus importants que nous évolueront dans un contexte de smart specialisation.

1 - Erasmus Mundus

Proposition 1 : vers une harmonisation entre les programmes Erasmus Mundus et ITN. S'agissant des conditions cadres, les salaires délivrés dans les actions Erasmus Mundus devraient se rapprocher de ceux des ITN. En fait, même si les actions Erasmus Mundus sont financées sur un autre budget que celui du programme cadre, il est nécessaire de s'orienter vers une plus grande simplification qui passe par la mise en œuvre de règles communes avec les actions Marie Curie d'autant plus qu'elles sont gérées par la même Direction Générale de la Commission européenne (DGEAC). Il serait possible, par exemple, d'intégrer la règle des coefficients correcteurs suivant le pays destination selon les mêmes règles que celles des ITN.

Possibilités : choix à faire

- Recommander de cantonner Erasmus Mundus à la mobilité (et non plus financement de thèses, ce qui permettrait d'avoir un plus grand nombre de bénéficiaires et renforcer la complémentarité avec les ITN, dont les bénéficiaires pourraient à l'issue de leur programme, financer leur mobilité via Erasmus Mundus) ? Erasmus Mundus entraîne un problème au niveau du suivi des réseaux et des projets quand le financement initial s'arrête : quelles modalités pour la transition. Si seule la mobilité est financée alors cela faciliterait la pérennité.

Liens action Erasmus Mundus/ entreprises

Proposition 2 : sur le contenu des actions et afin d'identifier plus aisément leurs spécificités, il n'est pas souhaitable de renforcer les liens avec les entreprises dans le cadre des actions Erasmus Mundus puisque cela est déjà l'objet des actions Marie Curie dotées d'un budget conséquent comme les ITN et IAPP. De surcroît, Erasmus Mundus dont la finalité est de mettre en place des diplômes conjoints se prête moins à cet exercice.

- Deux possibilités: Il faudrait réduire les partenariats d'entreprises dans les programmes Erasmus Mundus.
- Il faudrait consacrer le programme Erasmus Mundus à la mobilité et non au salaire des doctorants sous la forme de réseaux d'établissements pour le différencier du programme Marie Curie. Un compromis peut être proposé avec un système mixte où deux types de réseaux Mundus peuvent exister : financement de mobilités et financement de thèses.

2 - Actions Marie Curie

Dans le triangle de la connaissance, la formation, qui en constitue l'un des trois volets, est spécifiquement du ressort des universités. C'est pourquoi les Universités doivent se positionner clairement sur la mobilité.

La CE souhaite une plus grande homogénéité de gestion entre les différents programmes désormais gérés par la DG EAC (Erasmus, Erasmus Mundus, Tempus, Comenius, Marie Curie). Le rapprochement des programmes liés à la recherche et l'enseignement supérieur est une opportunité pour partager les expériences de la DG EAC et de la DG RTD.

Proposition 3 : le transfert des actions Marie Curie au sein de la DG EAC ne doit pas s'accompagner d'une baisse de moyens à long terme, ni d'une baisse de la qualité de gestion de ces actions de recherche. Dans le cadre d'une plus grande synergie, les règles de participation devraient converger vers une simplification ;

Proposition 4 : les ITN des actions Marie Curie, précurseurs dans la relation universités/entreprises, doivent servir de modèles pour les questions d'employabilité des docteurs ;

Proposition 5 : les obstacles à la mobilité entre Etats membres doivent être supprimés (couverture sociale, contribution pour les retraites, etc.)

Proposition 6 : les programmes Marie Curie pourraient être simplifiés par des actions identifiées ciblées par public (un programme pour doctorants, jeunes chercheurs, chercheurs expérimentés..). Le nombre des bourses individuelles gagnerait à être accru et à ne pas être diminué au profit du programme cofund, qui pourrait être repensé à l'échelle d'un établissement de petite taille (par ex. petite université).

3 - Liens actions Marie Curie/ Entreprises

Rappel : Les universités françaises entretiennent des relations solides et nombreuses avec les entreprises (grands groupes, PME, start up) à différents niveaux (formation apprentissage, prestations, recherche...). Cela concerne toutes les universités quelle que soit leur taille.

PHD industriel

Pour rappel, il existe deux actions Marie Curie dans lesquelles les entreprises peuvent participer et sont même fortement engagées à le faire : IAPP et ITN. La DG EAC souhaite actuellement mettre en place un « PhD industriel », programme de cofinancement de thèses entreprises/ universités avec une dimension européenne obligatoire.

Proposition 7 : Cette initiative pourrait être expérimentée au sein des actions ITN. Pourtant, vu le grand nombre de PHD industriels qui se réalisent sans aucune incitation financière (par ex. dans les disciplines techniques en Allemagne et en France) l'instrument doit être soigneusement conçu afin d'éviter l'émergence des effets d'aubaine. Il serait imaginable que ces thèses soient

cofinancées par les entreprises, mais il s'agit surtout de prévoir que le doctorant passe 50% de son temps de travail dans une entreprise.

Les chaires d'entreprises

Proposition 8 : Il serait envisageable de mettre en place de chaires entreprises au niveau européen. Ces chaires en entreprises permettraient à une personne de profil Senior issu du monde industriel d'être, par exemple, accueillie dans une université pendant 6 mois pour y animer des modules d'enseignement et des activités de recherche. Le budget serait pris sur celui des IAPP. Une telle initiative permettrait d'assurer un équilibre entre deux approches différentes et complémentaires : une approche avec un effet de masse et une approche plus individuelle toutes deux au service de mêmes objectifs.

Dans le cas de chaire, il s'agit d'accueillir des chercheurs d'entreprises et non l'inverse (des universitaires qui vont travailler en entreprise, comme cela est demandé dans les IAPP).

Propositions 9 : D'autres instruments peuvent être envisagés comme des chaires *en entreprise* sous la forme de bourses individuelles mais réservées aux « host institutions » qui sont du secteur privé (comme cela existait dans le FP5).

Les programmes ITN

Les universités insistent également pour renforcer la part de la formation dans les projets ITN : cela pourrait faire partie des critères d'évaluation et être davantage mis en exergue dans le guide de l'applicant. Les universités sont en effet convaincues que la recherche est indissociable de la formation.

Proposition 10 : Les universités françaises insistent sur l'importance d'intégrer de nouveaux acteurs : muséum ou autres structures pouvant accueillir un thésard pendant quelques mois, et susceptibles de bénéficier du travail des réseaux ITN, importance du rôle de la société civile organisée sous forme d'ONG. Elle recommande de préciser plus clairement dans les programmes de travail et les « Guides for Applicants » le fait qu'une participation proportionnée d'acteurs du monde socioéconomique, pas uniquement industriel, est souhaitable lorsque possible.

Ces nouveaux outils doivent rester en cohérence avec les politiques nationales existantes, telles que, par exemple, les Ecoles Doctorales en France. Cela ne doit pas se substituer ou modifier le fonctionnement actuel.

Budget dévolu aux actions Marie Curie orientées vers les entreprises

Proposition 11 : qu'il s'agisse donc des actions ITN, IAPP ou de nouveaux instruments à venir (PhD industriel), l'objectif est que le budget consacré aux actions Marie Curie permettant de resserrer les liens avec les entreprises, représente un budget maximum de 50% des actions Marie Curie.

Ce montant significatif démontre l'importance accordée aux liens entre les entreprises et les universités/ organismes de recherche, tout en permettant également d'assurer la diversité des missions de mobilité des chercheurs et des thématiques et laboratoires concernés. Ce dernier point est fondamental car le caractère non-fléché, non-thématique, du programme People est largement considéré dans la communauté scientifique comme l'un de ses points forts, permettant de

développer une diversité de thèmes novateurs dans tous les domaines de recherche indépendamment de leur potentiel d'application industrielle immédiate. Il s'agit donc d'assurer un juste équilibre entre les finalités de la recherche et aussi de renforcer la dimension formation dans certaines actions comme nous le verrons plus tard.

Liens entreprises/ universités : outils de valorisation

Un nouvel outil pourrait être proposé pour améliorer les interactions dans le domaine de la valorisation de la recherche. Beaucoup de laboratoires ont des besoins en personnels pour le transfert technologique ou la maturation de projets.

Proposition 12 : mise en place d'un sous-programme spécifique d'échange de personnes ressources : des réseaux de laboratoires, soutenus par des structures de valorisation, associant éventuellement le secteur privé, pourrait voir le jour. Parmi les outils, le financement de la mobilité des personnes ressources (postes d'ingénieurs/chercheurs de valorisation) serait utile, avec une dimension européenne :

- Niveau partage bonne pratique, préalable pour mise en place de structures européennes
- Niveau bourses individuelles sur projet particulier « un IAPP" qui s'intéresse à la valorisation et à la maturation
- Maturatio
- Relations équilibrée au niveau de la propriété intellectuelle (université copropriétaire ou propriétaire)

4 - Le Cofund

Proposition 13 : le Cofund devrait également être ouvert à la candidature d'un établissement de la taille d'une petite université, ce qui représenterait un outil au service d'une stratégie spécifique. Le workprogramme devrait préciser que les candidatures sont possibles même pour un petit budget, ce qui permettrait d'augmenter l'impact du Cofund en assurant une meilleure concurrence entre projets et en permettant de financer des projets de nature plus variée, en plus grand nombre, pour de plus petits montants individuels.

5 - Carrières

Plus généralement, il faudrait préciser quels sont les types de mobilités souhaités et pour quelles perspectives de carrières. La définition d'une stratégie de recherche avec une vision (par exemple à 10 ans) sur la place du chercheur dans l'EER est à approfondir. Cette question rejoint les travaux sur le partenariat pour le chercheur.

- La question de la mobilité individuelle ne peut pas être déconnectée de la stratégie d'établissement (une université ne peut pas « laisser partir » certains chercheurs à certaines périodes clés de leur carrière) :
- La question de la mobilité ne peut pas être traitée de la même façon dans les universités ou dans les organismes et entreprises, en raison du lien enseignement/recherche. Les projets

de mobilité d'enseignants-chercheurs sont souvent limités (en durée, notamment) par les questions d'enseignement. Le fractionnement des séjours ou leur durée sont des questions cruciales. Il pourrait être envisagé des services partagés d'enseignement entre plusieurs universités à l'échelle européenne.

La mobilité doit également pouvoir être prise en compte dans la carrière des chercheurs lors de l'évaluation, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

6 – Autres

Soutien pour un programme doctoral innovant

- Soutien intersectoriel, interdisciplinaire ;
- Ouverture sur les autres acteurs (pas seulement entreprises)
- doit être porté par les universités mais il ne faut pas que cette nouvelle possibilité perturbe le paysage national des écoles doctorales.

Approche bottom up / approche ascendante

Les universités françaises réaffirment l'importance que ces actions soient exclusivement consacrées à une approche bottom up.